

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre juillet, le Conseil Municipal de la Commune de VAL-REVERMONT s'est réuni à 20 h 00 au nombre prescrit par la Loi à la mairie de TREFFORT, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Monique WIEL.

Secrétaire de séance : Jean-Luc LEBOEUF

Convocation et affichage le 17 juillet 2023

18 membres présents

Membres présents : ALLEHAUX Dominique, CARON Laetitia, CHABERT Frédéric, CORDENOD Jean-Paul, DUCREUX Florence, DUTEL Frédéric, GAUGE Jacques, JOLY Olivier, LEBOEUF Jean-Luc, MARECHAL Robert, MONCEL Alain, PARRAIN Noël, PUDDU Maryse, REVEL Jean-Louis, SERVIGNAT Hervé, TEISSIER Hélène, THEVENARD Béatrice, WIEL Monique.

Excusés : AGOSTINI Nathalie, BULIN Bérangère (pouvoir donné à O. JOLY), CATHERINE-BONNICI Julie (pouvoir donné à L. CARON), GIROD Emmanuelle (pouvoir donné à H. TEISSIER), HARNAL Maryline, MEUROU Frank (pouvoir donné à F. CHABERT), PONCIN Elisabeth (pouvoir donné à N. PARRAIN), PUVILLAND Christophe (pouvoir donné à JL REVEL).

Ordre du jour du Conseil :

- Approbation du dernier procès-verbal,
- Convention avec le Département de l'Ain pour la création d'une écluse sur la RD 52 à Cuisiat,
- Convention pluriannuelle avec Grand Bourg Agglomération pour le site internet,
- Prise en charge de la maîtrise d'ouvrage, financement des travaux et demande de subvention dans le cadre de l'AFAFE,
- Requalification de la médiathèque : rapport d'analyse des offres des entreprises,
- Subventions toitures,
- Tour des commissions,
- Questions diverses.

Approbation du dernier procès-verbal

Le procès-verbal du 20 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

Convention avec le Département de l'Ain pour la création d'une écluse sur la RD 52 à Cuisiat

La commune envisage d'entreprendre des travaux d'élargissement du trottoir le long de la RD52 au centre de Cuisiat afin de sécuriser cette zone.

S'agissant de travaux situés dans l'emprise du domaine public routier départemental, il convient d'établir une convention précisant les engagements respectifs du Département de l'Ain et de la commune vis-à-vis de ce projet.

La convention a pour objet de définir les conditions administratives, financières et techniques de la réalisation des travaux d'aménagement qui consiste en :

- La création d'une écluse avec la pose de bordures T2,
- La mise en place des signalisations horizontales et verticales adaptées,
- L'adaptation du dispositif d'assainissement.

Madame le Maire précise que le Département demande à la commune de renforcer la chaussée puisque l'écluse engendre le passage de tous les véhicules sur le même passage. Pour information, une étude a été faite et montre que le trafic est de 1 184 véhicules en moyenne journalière, dont 44 poids lourds sur la RD 52.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'elle a interrogé le Service Accessibilité / Habitat et Construction de la DDT de l'Ain, afin d'avoir leur avis sur l'élargissement du trottoir à 1m20. La réponse est favorable au projet qui répond pleinement aux règles d'aménagement des espaces publics pour les personnes handicapées.

M. MONCEL s'interroge sur les termes de la convention qui précise que « aucun obstacle ne devra se trouver sur les trajectoires des véhicules ». Il s'inquiète vis-à-vis des véhicules qui voudraient forcer le passage et ainsi montraient sur le trottoir devant son entrée, il pensait qu'un plot pourrait être mis en guise de protection. Madame le Maire répond qu'il y aura un marquage au sol permettant aux véhicules montants de s'arrêter pour laisser la priorité aux véhicules descendants.

Madame le Maire rappelle que l'objectif de cet aménagement est de faire ralentir.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention avec le Département de l'Ain.

Convention pluriannuelle avec Grand Bourg Agglomération pour le site internet

Grand Bourg Agglomération (GBA) propose aux communes membres, l'accompagnement dans la réalisation de sites internet communaux.

A ce titre, la commune a fait le choix de faire appel à GBA pour la réalisation de son site internet.

Comme envisagé lors de sa mise en place en 2019, le principe de facturer aux communes une partie des coûts supportés par GBA (uniquement pour les communes ne faisant pas partie du service commun informatique mutualisé), avait été posé.

Aujourd'hui, par la décision du Bureau Communautaire du 15 mai 2023, un dispositif de

facturation annuelle a été adopté, reposant sur les principes suivants :

- Assistance à la réalisation et la maintenance sous la forme d'un nombre de jours forfaitaire d'intervention en fonction de la population de la commune,
- Hébergement du site sous la forme d'un forfait en fonction de la population de la commune, intégrant le cas échéant, les coûts de certificats dédiés.

Ainsi, pour la commune, cette participation annuelle au titre de l'année 2023 (pas de facturation rétroactive) s'élève à 680 € : 480 € (assistance GBA) + 200 € (forfait hébergement).

Précision importante, cette participation ne couvre pas la totalité des coûts liés à la mise en œuvre de cet accompagnement et GBA en supporte le reste à sa charge.

Dans ce contexte, la commune doit signer une convention avec GBA.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention avec Grand Bourg Agglomération.

Prise en charge de la maîtrise d'ouvrage, financement des travaux et demande de subvention dans le cadre de l'AFAFE

Dans le cadre de l'opération d'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental (AFAFE), la commune a reçu un courrier du Président de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) lui indiquant que le conseil municipal doit, conformément aux dispositions de l'article L.133-2 du code rural et de la pêche maritime, indiquer s'il entend assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes au mode d'aménagement foncier décidés par la Commission communale d'Aménagement Foncier.

Le montant prévisionnel des travaux, concernant principalement des aménagements de chemins et de dessertes forestières, se montent à 378 556,50 € HT sachant que les membres de la CCAF ont souhaité que le montant soit augmenté de 5 % depuis la dernière CCAF afin de prendre en compte le contexte actuel et la montée des prix.

Maître GAUD, géomètre en charge de l'opération, a informé les membres de la commission que le Département de l'Ain peut participer au financement des travaux connexes. Les taux de subvention sont de :

- chemins d'exploitation 40 % ;
- remise en état des sols 40 % ;
- hydraulique 50 %.

	Prix initial Hors Taxe	Prix ré évalué Hors Taxe	Participation du Dé- partement Hors Taxe	Reste à charge Hors Taxe
Aménagement des sols	9 855,00 €	10 347,75 €	4 139,10 €	6 208,65 €
Voirie d'exploitation	315 940,00 €	331 737,00 €	132 694,80 €	199 042,20 €
Hydraulique	30 235,00 €	31 746,75 €	15 873,37 €	15 873,38 €
Mesures compensatoires	4 500,00 €	4 725,00 €	2 362,50 €	2 362,50 €
		Total	155 069,77 €	223 486,73 €

Ce qui ramènerait le coût de l'opération à 223 486,73 € HT donc 268 184,07 € TTC, soit 169,31 € par hectare.

M. JOLY présente les éléments :

La Commission Communale d'Aménagement Foncier de Val-Revermont s'est réunie le 31/05/2023. Celle-ci a validé l'enquête publique et la suite de l'opération. L'enquête publique aura lieu du 02/10 au 10/11/2023. Les propriétaires pourront à ce moment-là consulter les plans, les projets et faire d'éventuelles remarques ou réclamations. Ensuite les membres du groupe de travail analyseront les remarques et apporteront une réponse favorable si cela est judicieux ou défavorable si ce n'est pas justifié.

L'accès aux parcelles pourra se faire au printemps 2024, et non dès janvier 2024 comme annoncé, du fait des délais de la procédure à respecter.

Dès que la procédure sera close, il faudra passer à l'étape des travaux connexes dont l'objectif principal est d'améliorer l'exploitation du bois de l'ensemble des parcelles, en réalisant des plateformes et en élargissant certains chemins (54 concernés) afin que les camions puissent accéder aux plateformes (élagage, broyage, ...), les fossés seront également à revoir.

Mme THEVENARD demande qui fera les travaux ?

M. JOLY précise qu'un appel d'offres sera lancé pour déterminer quelles entreprises interviendront pour la réalisation de ces travaux.

Le coût sera supporté par la commune avec l'aide de subvention du Département et si possible avec d'autres structures.

Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, pour la réalisation de ces travaux, hormis les plantations sur le domaine privé, et autorise Madame le Maire à demander un soutien financier auprès du Département et d'autres structures (fonds verts, ...).

Requalification de la médiathèque : rapport d'analyse des offres des entreprises

RECAPITULATIF ESTIMATION (phase DCE)

le 15/05/2023

Liste des lots :	Montant HT en €
Base appel d'offres	
Lot N°01 DEMOLITIONS / SOUS OEUVRES / ETANCHEITE	12 000,00
Lot N°02 MURS OSSATURE BOIS / BARDAGES / ZINGUERIE	102 000,00
Lot N°03 MENUISERIES BOIS	65 000,00
Lot N°04 TRAITEMENTS EXTERIEURS	9 000,00
Consultation directe	
Lot N°05 SERRURERIE	5 000,00
Lot N°06 ELECTRICITE VENTILATION	8 000,00
Total :	201 000,00

Montant TVA en €	40 200,00
Montant TTC en €	241 200,00

Option (appel d'offres)	
Lot N°03 MENUISERIES BOIS	
Remplacement des châssis hauts en façade Est	11 500,00

Dépouillement :

Lot 1 Démolitions / sous œuvres / étanchéité : 2 offres recevables.

Lot 2 Murs ossatures bois / bardages / zinguerie : 4 offres recevables.

Lot 3 Menuiseries Bois : pas d'offre

Les délais de fabrication et de livraison des menuiseries bois n'était pas compatibles avec le planning prévisionnel du chantier. Les entreprises n'ont pas répondu.

Lot 4 Traitements extérieurs : 1 offre recevable.

Lot 5 Serrurerie : 1 offre reçue, nous en attendons encore 2.

Lot 6 Electricité ventilation : 3 offres recevables.

Le lot 3 a été relancé hors procédure du marché car il a été déclaré infructueux.

Nous avons reçu 4 offres : 1 complète, 2 incomplètes et 1 non recevable.

Certains postes du lot 3 seront donnés à une entreprise de sol souple plus spécialisée. Le réemploi des vitrages existant semble compliqué avec l'évolution des profilés actuels.

Pour le lot menuiseries, la livraison du bois ne pouvant s'effectuer qu'à partir de début 2024, les travaux ne pourront débuter qu'en novembre 2023 et non en septembre comme prévu initialement, pour se terminer fin avril 2024.

En attendant les travaux, la médiathèque a été délocalisée à l'ancienne salle paroissiale de Treffort.

Les travaux de la médiathèque consisteront notamment en :

- Remplacement complet du bardage panneaux,
- Réfection du caniveau des eaux pluviales en toiture,
- Remplacement d'une partie de mur à ossature bois,
- Réfection d'une partie de plancher dans le sas d'entrée,
- Remplacement de certaines menuiseries,
- Peintures sur béton en façade,
- Reprise de l'étanchéité sur terrasse,
- Installation de stores extérieurs.

Par ailleurs, le Tribunal administratif, suite au jugement, nous octroie un dédommagement de 100 000 €, ce qui est loin du montant des travaux. Dans ce cadre, l'avocat de la commune nous conseille de faire un recours.

Subventions toitures

Madame le Maire rappelle qu'une délibération du Conseil Municipal en date du 7 septembre 2022 a été prise afin d'augmenter le montant de la subvention toiture à 12 € le m² au lieu de 6 € le m².

Dans ce contexte, Madame le Maire présente deux dossiers pour la réfection de toiture.

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise le versement de subventions de :

- 858 € à Madame PUGET Catherine,
- 1 896 € à Monsieur PES François et Madame FRAUCOURT Marie-Claude.

Tour des commissions

Marché nocturne : il s'est déroulé le samedi 22 juillet, avec un nombre d'exposants limité.

Camping : nous n'acceptons plus de réservation, le camping affiche complet cet été.

Week-end « Promenons-nous dans les bois » : organisé à la Grange du Pin les 29 et 30 juillet. Nous sommes à la recherche de bénévoles, surtout le samedi soir pour le parking, et le lundi matin.

Musée du Revermont : soirée le mercredi 26 juillet au soir.

Services techniques :

Des recrutements ont été effectués.

Les agents déplorent les incivilités aux Points d'Apports Volontaires.

Voirie : Les travaux de voiries prévus Chemin de Lintoyes à Pressiat et Chemin du Paradis à Treffort en bicouche sont repoussés la semaine suivante, soit du 31/07 au 04/08, pour cause de mauvais temps.

Local de pêche : les travaux de réfection de toiture ont été effectués, l'association des Amis de l'Etang des Pilles peut réintégrer le local situé vers l'ancien terrain de foot de Treffort.

Fuite d'eau à Cuisiat : la fuite d'eau, vers l'Eglise de Cuisiat n'a pas été résolue. Suez est intervenu pour bloquer l'eau. Il faudra trouver d'où vient cette fuite.

Replantation de haies : le programme a été retenu par Grand Bourg Agglomération : 1400 m sur les 3 prochaines années, sur 3 sites différents. Le 1^{er} chantier, qui se situe le long du Nacaretan (vers Gaz de Banc) commencera cet hiver.

Aides à la transition écologique : les habitants s'en emparent bien. Cela concerne principalement les aides sur l'achat de vélos et de réservoirs d'eau.

Bresse Energies Citoyennes : les panneaux photovoltaïques seront sur le toit de l'école primaire.

Sentier botanique : le projet de rénovation du sentier, prévu par l'association des Amis de Treffort-Cuisiat avance, se pose la question de la fixation des poteaux.

Salle des sports : la réception des travaux est repoussée à fin octobre. Les équipements sportifs et le sol seront installés fin septembre-début octobre.

Bulletins municipaux : distribution en cours. Il manque des personnes pour faire deux tournées, M. GAUGE et M. JOLY se proposent pour les remplacer. Il reste encore des petites tournées à faire.

Questions diverses

Affouage : la sortie du bois pourra s'effectuer aux alentours du 28 juillet.

Journées du patrimoine 16 et 17/09 : dernière année pour les visites du Mont Châtel avec M. BILLOIN, responsable de recherches archéologique de l'INRAP. Il faut des bénévoles pour accompagner ces visites.

Le Département ne souhaite pas conserver par la suite les objets de fouille, qui sont actuellement mis en valeur au Musée du Revermont. Ceux-ci appartiennent à la commune. La question se pose de l'endroit où ces objets seront entreposés à l'avenir.

Services techniques : Guillaume RIBET a intégré l'équipe à compter du 18 juillet, en remplacement de David HONORE (arrêt de travail long).

La médiathèque a déménagé en haut du village : la réouverture a eu lieu le 12 juillet

Voie douce Coligny-Ceyzeriat : réunion de restitution de l'étude de faisabilité le mercredi 26 juillet à 18h

Prochain Conseil Municipal : Mardi 12 septembre à 20h30 à Cuisiat.

La séance est levée à 21h45

**Le Maire,
Monique WIEL**



**Le secrétaire de séance,
Jean-Luc LEBOEUF**



FEUILLET DE CLOTURE SEANCE DU 24 JUILLET 2023

N°	TITRE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
DE202307029	Convention pour la création d'une écluse sur la RD52 à Cuisiat avec le Département	24	0	0
DE202307030	Convention pluriannuelle sur le site internet avec GBA	24	0	0
DE202307031	AFAFE - financement des travaux et demande de subvention	24	0	0
DE202307032	Subventions toitures	24	0	0

AGOSTINI Nathalie

Excusée

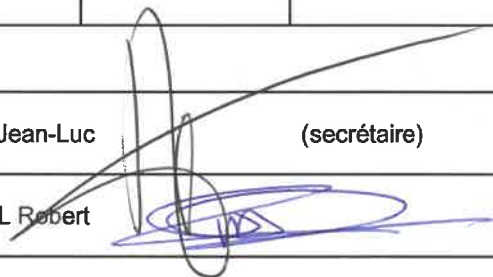
LEBOEUF Jean-Luc

(secrétaire)

ALLEHAUX Dominique



MARECHAL Robert



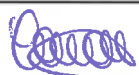
BULIN Bérangère

pouvoir donné à O. JOLY

MEUROU Frank

pouvoir donné à F. CHABERT

CARON Laetitia



MONCEL Alain



CATHERINE-BONNICI Julie

pouvoir donné à L. CARON

PARRAIN Noël



CHABERT Frédéric



PONCIN Elisabeth

pouvoir donné à N. PARRAIN

CORDENOD Jean-Paul



PUDDU Maryse



DUCREUX Florence

PUVILLAND Christophe

pouvoir donné à JL REVEL

DUTEL Frédéric



REVEL Jean-Louis



GAUGE Jacques



SERVIGNAT Hervé



GIROD Emmanuelle

pouvoir donné à H. TEISSIER

TEISSIER Hélène



HARNAL-BEREIZIAT Maryline

Excusée

THEVENARD Béatrice

JOLY Olivier



WIEL Monique (maire)

